

**Société**  
**Au capital social de**  
**Siège social :**  
**RCS**

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**  
**GENERALE EXTRAORDINAIRE EN DATE DU**

Le \_\_\_\_\_, à \_\_\_\_\_ Heures, Les associés de la Société \_\_\_\_\_, se sont réunis à \_\_\_\_\_ ( \_\_\_\_\_ ), rue \_\_\_\_\_ en assemblée générale extraordinaire.

La convocation a été régulièrement effectuée par la gérance.

Sont présents :

Mr \_\_\_\_\_, en sa qualité de gérant de la \_\_\_\_\_, propriétaire :

- de \_\_\_\_\_ parts sociales

Mr \_\_\_\_\_, propriétaire :

- de \_\_\_\_\_ parts sociales

Soit au total \_\_\_\_\_ parts sociales représentant l'ensemble des parts sociales de la société.  
L'Assemblée est présidée par Mr \_\_\_\_\_, gérant.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Autorisation de cession de parts
- Démission d'un Co-Gérant
- Transfert du siège social
- Modifications corrélatives des statuts.
- Pouvoirs pour les formalités

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée Générale :

- la feuille de présence
- le rapport de la gérance
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée
- le projet de cessions de parts sociales
- et un exemplaire des statuts.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations. Cette déclaration effectuée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le

Président met successivement aux voix les résolutions suivantes.

### **PREMIERE RESOLUTION**

Les associés donnent leur agrément à la cession à Monsieur [ ] parts sociales appartenant à la société [ ] dans la société [ ] .

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

### **DEUXIEME RESOLUTION**

En conséquence de l'adoption de la résolution précédente, l'assemblée générale décide, et sous réserve de la réalisation définitive de la cession, de modifier l'article 7 Capital social Parts sociales des statuts qui sera rédigé ainsi :

Le capital social est ainsi fixé à la somme de [ ] **Euros** et est divisé en [ ] parts de Euros chacune, toutes attribuées à **Monsieur** [ ] .

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

### **TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée générale, après en avoir délibéré, prend acte de la démission de Monsieur [ ] de ses fonctions de cogérant de la Société, effective à compter de ce jour.

Elle constate et prend acte que Monsieur [ ] demeure par conséquent seul Gérant de la Société et continuera d'assumer, sous sa responsabilité, la gestion de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

### **QUATRIEME RESOLUTION**

Par suite de l'adoption de la résolution qui précède, les associés décident de modifier la rédaction de l'article 12 (XII) des statuts qui sera désormais rédigé de la manière suivante :

#### **Article XII: Gérance**

**12.1.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, personnes physique, associés ou non, avec ou sans limitation de la durée de leur mandat, choisis par les associés.

Le ou les gérants sont toujours rééligibles.

Les gérants sont nommés par décision des associés représentant plus de la moitié des parts sociales.

Monsieur                    est le Gérant de la Société désigné pour une durée illimitée. Le

reste de l'article demeure inchangé

#### **CINQUIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale des associés, décide de transférer à compter de ce jour, le siège social de                    .

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

#### **SIXIEME RESOLUTION**

Par suite de l'adoption de la résolution qui précède, les associés décident de modifier la rédaction de l'article 4 (IV) des statuts intitulé « Siège Social » qui sera désormais rédigé de la manière suivante :

#### **Article IV : Siege social**

Le siège social est fixé :

Le reste de l'article demeure inchangé

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

#### **SEPTIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant clos, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Et de tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé après lecture par tous les associés présents.

Pour la

***Monsieur***

***Monsieur***